

MANDEMENT

DE

MONSEIGNEUR E.-A. TASCHEREAU

ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

SUR LES PRIÈRES A FAIRE POUR L'ÉGLISE

ELZEAR-ALEXANDRE TASCHEREAU,

Par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêque de Québec, Assistant au Trône Pontifical,

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles de l'Archidiocèse de Québec, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

En tout temps, NOS TRÈS CHERS FRÈRES, la prière nous est nécessaire. *Il faut toujours prier*, disait Notre Seigneur, *et ne pas cesser de le faire; oportet semper orare et non deficere* (Luc XVIII. I.). S. Paul, fidèle écho de la doctrine reçue de son divin maître, ordonne aux fidèles *de prier en tout temps, orantes omni tempore* (Eph. VI. 18.).